

LE CABINET DES ANTIQUES

ET LES MÉDAILLIERS

DE L'ANCIEN COLLÈGE DE LA TRINITÉ

ET DE L'HÔTEL DE VILLE

DE LYON¹

La Convention ayant ordonné par son décret du 12 octobre 1793 la destruction de Lyon, la commission temporaire des arts pensa, avec raison, qu'il y avait lieu de prendre dans cette ville condamnée à être rasée, ce qu'il y avait de mieux en fait d'ouvrages et d'objets d'art précieux. Elle invita donc l'administration de Ville-Affranchie à envoyer à la Bibliothèque nationale, entre autres, une trentaine de volumes manuscrits qui avaient appartenu au chapitre de la cathédrale, au collège, au couvent des Cordeliers et à celui des Augustins, et son choix paraît s'être porté principalement sur des manuscrits à peintures. M. Léopold Delisle en a donné l'état sommaire suivant :

ÉTAT DES MANUSCRITS ENVOYÉS DE LYON, EN 1794

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

1. Office de Notre-Dame, in-8°, fig. en camaïeu, (lat. 10563).
2. Pèlerinage de la vie humaine (franç. 12466).
3. Histoire sacrée et profane. M. du xv^e siècle copié à Marseille (franç. 9684).
4. La Bible en français (franç. 9685).
5. Roman de Philippe, de Madien (franç. 12578).

¹ Voir la *Revue lyonnaise*, t. II, p. 135 et 214.